



## OBJECTIF(S)

- Maîtriser la réglementation pour cerner les différentes responsabilités qui ont vocation à s'appliquer au cours de la vie en copropriété

## NIVEAU & PUBLIC

### ESSENTIEL

Administrateurs de biens, gestionnaires de copropriétés

**Prérequis** : aucun

## MODALITÉS DE PARTICIPATION

**Durée** : ½ journée (soit 3,30 heures)

**Moyens pédagogiques** : Cas pratiques - Support pédagogique Quiz d'évaluation finale

**Matériel nécessaire** : vidéo projecteur, paper-board

**Effectif maximum** : 50

## INTERVENANT(S)

**Formateur** : Professionnel spécialisé en copropriété

Validé par le Bureau de la Commission Formation FNAIM

## TARIFS

**Adhérent FNAIM** : 130 € HT

**Non Adhérent FNAIM** : 190 € HT

## PROGRAMME

### I - RESPONSABILITÉ CIVILE DU SYNDIC

- Généralités
  - rappel du rôle et de la mission du syndic
  - principes généraux de la responsabilité civile du syndic
    - faute
    - préjudice
    - lien de causalité
  - la protection du syndic : l'assurance responsabilité civile professionnelle – la question du quitus
  - délai de prescription
  - cas d'exonération
- Les différents cas de mise en jeu de la responsabilité civile du syndic
  - dans l'exercice de son mandat
    - du fait de l'assemblée générale
- Convocation, tenue d'AG, exécution des décisions d'AG
  - du fait du règlement de copropriété
  - dans la gestion de l'immeuble
- Défaut dans l'administration courante
- Défaut dans le suivi des travaux
  - les interventions hors mandat
    - actes exécutés sans décisions d'AG
    - intervention du syndic en dehors de son contrat et de sa mission légale

### II - RESPONSABILITÉ PÉNALE DU SYNDIC

- Responsabilité pénale de droit commun (abus de confiance, escroquerie...)
- Infractions à la loi HOGUET
- Homicide involontaire, mise en danger de la vie d'autrui, infraction au droit de la santé
- Habitat indigne (gardien)
- Travail clandestin ou dissimulé
- Non souscription d'assurance dommages ouvrage
- Infraction aux règles d'urbanisme
- Infraction aux règles de sécurité



Programme accessible  
aux personnes  
en situation de handicap